

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2105

29 août 2013

SOMMAIRE

Belfius Financing Company	101013	Playground S.à r.l.	101001
BIGPOINT Sàrl and Co, SCS	101010	Poissonnerie La Perle de l'Atlantique Esch/ Alzette s. à r.l.	101001
Digital Luxembourg III S.à r.l.	101003	Portland S.A.	101002
Digital Luxembourg Sàrl	101040	Powergen Luxembourg Holdings S.à r.l.	100998
Elan Investments Limited S.à r.l.	101004	PowerTech S.à r.l.	100998
Equivest S.A.	101004	Private Estate Life S.A.	100997
Jebrumo S.à r.l.	101006	Pronimo S.A.	101002
Laciport S.à r.l.	101011	Protection International S.à r.l.	101014
Landewyck Holding S.à r.l.	101028	Résidence Magellan S.A.	100996
Landewyck Tobacco S.A.	101034	Rosneft Capital S.A.	100999
LB Europe Holdings S.à r.l.	101003	Sculptor Mozart Holdings S.à r.l.	101024
Luxacier International S.A.	101004	Sedal Investissements S.A.	101001
M.A.F. Consult S.A.	101038	Sensus Capital S.A. - SICAV-SIF	101002
Mezzanine Investment 2013 S.à r.l.	101007	Servimmo S.à r.l.	100995
MFX9 Holdco Luxembourg S.à r.l.	101024	SFGD S.A.	100998
Mopoli Luxembourg S.A.	100994	Shipbourne S.A.	100994
Nagoya Capital S.A. - SICAV-SIF	100995	Shipbourne S.A.	101000
N/concept S.à r.l.	100994	Silavano Investments S.à r.l.	100999
Ondjyla Capital S.A. - SICAV-SIF	101002	Sim Sala Bim S.à r.l.	101000
Palladium S.à r.l.	100996	Smurfit International Luxembourg S.à r.l.	101001
Pasod S.A.	101005	Société Financière des Caoutchoucs	100998
Peintures et Décors Mariotti Sàrl	100996	Société Maritime Luxembourgeoise S.A.	100997
Pharma Investors S.A.	100997	Sushi Shop Luxembourg S.à r.l.	100994
Pharma Investors S.A.	100998	Swap Enhanced Asset Linked Securities (SEALS) S.A.	100999
Pharma One S.A.	100995	Threadneedle (Lux)	101000
Pharma Productions S.A.	100996	Turkish Pharma Lux S.à r.l.	101001
Pharma Productions S.A.	100995	UBS (LUX) Open-End Real Estate Mana- gement Company S.à r.l.	101003
Philipina Investholding S.à r.l.	100997	Xylem Holdings S.à r.l.	101004
Philippe Autosport Lux Sàrl	100999	Young	101040
PHM Investment Holdings (USD) S.à r.l.	101000		
PHM Investment (USD) 1 S.à r.l.	100999		
PHM Topco 13 S.à r.l.	101000		
Pictet Europe S.A.	100995		
Plateau Holdings S.à r.l.	100996		

Mopoli Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 20.720.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2013

«Septième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2019, les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Hubert FABRI
- Monsieur Philippe de TRAUX
- Monsieur Daniel HAAS»

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2013093511/15.

(130114443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

N/concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 150.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013093519/12.

(130114501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Sushi Shop Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 11, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 166.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sushi Shop Luxembourg S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013093629/11.

(130114759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Shipbourne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 72.831.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2013

Monsieur Freddy Bracke est renommé administrateur.

Madame Anne-Marie Grieder, Economiste, demeurant 9, rue de Saint Hubert L-1744 Luxembourg et Monsieur Camille Cigrang, Administrateur de sociétés, demeurant Parkside-Dene Park, Shipbourne Road GB-TN119NS Tonbridge-Kent, sont nommés administrateurs. Madame Marie-Reine Bernard est renommée commissaire aux comptes. Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Pour extrait conforme

Freddy Bracke / Anne-Marie Grieder

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013093644/16.

(130114018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Servimmo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 495, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 50.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013093639/9.

(130114608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Nagoya Capital S.A. - SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 168.001.

Les comptes Annuels du 23 Mars 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093526/12.

(130114074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pharma One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 146.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pharma One S.A.

Référence de publication: 2013093550/10.

(130114562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pharma Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 146.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pharma Productions S.A.

Référence de publication: 2013093552/10.

(130114564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pictet Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 63.573.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pour Pictet Europe S.A.

Kerstin Kramer / Thomas Keller

Sous-Directeur / Directeur Adjoint

Référence de publication: 2013093576/13.

(130114511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pharma Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 146.263.

Nous vous prions bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Commissaire aux comptes suivant:

- La société Revisora S.A., (R.C.S. Luxembourg B 145.505) ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHARMA Productions S.A.

Référence de publication: 2013093551/12.

(130114563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Plateau Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 159.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093554/10.

(130114474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Peintures et Décors Mariotti Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3563 Dudelange, 44, rue Marcel Schmit.

R.C.S. Luxembourg B 54.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013093565/9.

(130114225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Palladium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.048.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093562/10.

(130113944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Résidence Magellan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schiffange, 72-80, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 156.895.

Nous vous prions de noter que nous démissionnons de nos fonctions de commissaire aux comptes de la société 'RESIDENCE MAGELLAN S.A.' inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, numéro B156895, avec effet immédiat.

Bergem, le 8 juillet 2013.

Bureau MODUGNO sàrl

MODUGNO Salvatore

Référence de publication: 2013093592/13.

(130114209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Private Estate Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 34.402.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 483 du 29 décembre 1990.

Dépôt complémentaire au dépôt du 29 avril 2013, enregistré sous le numéro. L130067139

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce dépôt complémentaire apporte des informations additionnelles (non auditées) à celles contenues dans la note 17 des comptes annuels mentionnés ci-dessus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Private Estate Life S.A.

Serge MOREL

Référence de publication: 2013093559/17.

(130114599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pharma Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 146.904.

Nous vous prions bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Commissaire aux comptes suivant:

- La société Revisora S.A., (R.C.S. Luxembourg B 145.505) ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHARMA INVESTORS S.A.

Référence de publication: 2013093567/12.

(130114565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Philipina Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 100.404.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013093569/9.

(130114055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

SOMARLUX, Société Maritime Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 35.494.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2013

Messieurs Michel Jadot et Paul Traen sont renommés administrateurs.

Monsieur Vivek Pathak, Capitaine au long cours, demeurant 3, rue de Bruxelles L-8223 Mamer, est nommé administrateur.

BDO Audit S.A., réviseur d'entreprises agréé, est renommé réviseur aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2014.

Certifié conforme

Michel Jadot / Paul Traen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013093655/16.

(130114021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

PowerTech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1619 Luxembourg, 28, rue Michel Gehrend.
R.C.S. Luxembourg B 69.837.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013093557/10.

(130114003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pharma Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 146.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHARMA INVESTORS S.A.

Référence de publication: 2013093568/10.

(130114566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

SOCFIN, Société Financière des Caoutchoucs, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 5.937.

Le Bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/05/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013093621/10.

(130114257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Powergen Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 79.618.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013093556/11.

(130113911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

SFGD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 154.119.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 juin 2013, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé pour le contrôle des comptes annuels de DELOITTE AUDIT SARL, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes dont l'exercice se clôture au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093640/13.

(130113900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Philippe Autosport Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 155.177.

Le Bilan abrégé au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/07/2013.

Référence de publication: 2013093570/10.

(130114723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

PHM Investment (USD) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 169.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013093573/10.

(130113875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Rosneft Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 128.487.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013093598/10.

(130114413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Silavano Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Silavano Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013093618/11.

(130114601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Swap Enhanced Asset Linked Securities (SEALS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 48.706.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013093669/13.

(130113993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

PHM Investment Holdings (USD) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 168.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013093574/10.

(130113876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

PHM Topco 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013093575/10.

(130113858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Sim Sala Bim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1932 Luxembourg, 10, rue Auguste Letellier.

R.C.S. Luxembourg B 123.414.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013093646/10.

(130113971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Shipbourne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 72.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anne-Marie Grieder / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013093643/11.

(130114016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Threadneedle (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 50.216.

Monsieur Timothy Gillbanks a donné sa démission en tant qu'administrateur de Threadneedle (Lux). Sa démission a pris effet le 24 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour le compte de Threadneedle (Lux)

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013093675/13.

(130114344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Playground S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8189 Kopstal, 15, rue de Saeul.
R.C.S. Luxembourg B 75.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013093577/10.

(130114611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Poissonnerie La Perle de l'Atlantique Esch/Alzette s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette,
R.C.S. Luxembourg B 34.216.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013093579/10.

(130113973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Smurfit International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.068.200,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 82.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093619/10.

(130114293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Sedal Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 172.982.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2013093634/11.

(130114581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Turkish Pharma Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 120.926.

Veillez prendre note que l'adresse de l'associée unique, Turkish Pharma Holdings Limited, est désormais la suivante:
94, Solaris Avenue, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-1108 Iles Caïmans.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Turkish Pharma Lux S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A

Référence de publication: 2013093684/13.

(130114054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Ondjyla Capital S.A. - SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 167.955.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 12 juin 2013

- L'Assemblée Générale décide d'élire le Réviseur d'Entreprises, KPMG Luxembourg S.à r.l., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui validera les comptes au 31 décembre 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9 allé Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2013093546/17.

(130114071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Sensus Capital S.A. - SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 167.954.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 17 juin 2013

- L'Assemblée Générale décide d'élire le Réviseur d'Entreprises, KPMG Luxembourg S.à r.l., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui validera les comptes au 31 décembre 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9 allé Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2013093636/17.

(130114067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Portland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.945.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013093581/10.

(130114386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pronimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.287.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013093589/10.

(130114383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

LB Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 67.824.548,75.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.193.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 1^{er} juillet 2013 que:

- Monsieur Jeffrey Fitts, a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2013;

- Monsieur James Corry Blakemore, directeur, né le 25 novembre 1967, au Colorado, Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à 4 Sloane Terrace, SW1X 9DW Londres, Royaume Uni a été nommé gérant de catégorie B de la Société à partir du 1^{er} juillet 2013 pour une durée illimitée;

Depuis le 1^{er} juillet 2013, le Conseil de Gérance de la Société est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Christophe Mathieu, directeur, né le 18 janvier 1978 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur David McClure, directeur, né le 13 juin 1978, à Irvine, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle Berkeley Square House, Berkeley Square, W1J 6BR Londres, Royaume Uni.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur James Corry Blakemore, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2013.

Pour extrait conforme

LB Europe Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2013093457/27.

(130114463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

UBS (LUX) Open-End Real Estate Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.724.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS (Lux) Open-End Real Estate Management Company S.à r.l.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Francesco Molino / Guillaume André

Directeur / Directeur

Référence de publication: 2013093707/13.

(130114615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Digital Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.552.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2013094939/14.

(130114804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Luxacier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

R.C.S. Luxembourg B 36.294.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 4 juillet 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6ème! section, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- LUXACIER INTERNATIONAL S.à r.l. ayant eu son siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Michel Nickels

Le liquidateur

Référence de publication: 2013094686/15.

(130115000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Xylem Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 11, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 77.533.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013094716/13.

(130115756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Elan Investments Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.997.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Elan Investments Limited S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Référence de publication: 2013094967/14.

(130115837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Equinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 172.700.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013094993/12.

(130114937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pasod S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.060.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil treize, le vingt-sixième jour de juin.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation Pasod S.A., avec siège social au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 116 060, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul BETTINGEN de résidence à Niederanven en date du 15 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1307 du 6 juillet 2006 (la "Société").

La Société a été mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 juin 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Lydia Schneider, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lydia Schneider, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation;
2. Décharge aux administrateurs et commissaire en fonction lors de la mise en liquidation;
3. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif;
4. Clôture de la liquidation;
5. Manière dont les actifs seront mis à la disposition des actionnaires;
6. Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans;
7. Divers.

II. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée „ne varietur” par les comparants et le notaire soussigné.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 310 (trois cent dix) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Présentation et Approbation du rapport du commissaire à la liquidation

L'assemblée générale a pris connaissance du rapport de BIND CO. LIMITED, ayant son siège social au P.O. BOX 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, certificat d'incorporation numéro 318226, en sa qualité de commissaire-vérificateur, pour en avoir effectué la lecture.

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau, restera annexé au présent procès-verbal.

Décharge donnée aux administrateurs et Commissaire en fonction lors de la mise en liquidation.

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire en fonction lors de la mise en liquidation pour leur mandat respectif.

Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à MORWELL LIMITED, avec siège social au P.O. BOX 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, certificat d'incorporation numéro 350391, de sa gestion de la liquidation de la Société et à BIND CO. LIMITED, précitée, pour ses travaux de vérification effectués à ce jour.

101006

Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme «Pasod S.A.» a définitivement cessé d'exister.

Manière dont les actifs seront mis à la disposition des actionnaires

L'assemblée décide que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social de la Société au profit de qui il appartiendra.

Désignation de l'endroit où les livres et Documents sociaux seront déposés et Conservés pendant 5 ans

Tous les documents et livres sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance n'est levée.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lydia Schneider, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 juillet 2013. LAC / 2013 / 30609. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096312/83.

(130117024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Jebrumo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.140.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 11 juillet 2013, que AIM Services S.à r.l. a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- Arena Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.722, ayant son siège social au: 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Arena Invest S.à r.l. 12.500 parts sociales

*Extrait des résolutions prises par l'associé
unique de la Société en date du 12 juillet 2013*

En date du 12 juillet 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'approuver la démission de Madame Catherine KOCH de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Patricio BALMACEDA, né le 27 novembre 1969 à Recoleta, Santiago, Chili, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Chantal MATHU, née le 8 mai 1968 à Aye, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Patricio BALMACEDA, gérant A
- Madame Chantal MATHU, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Jebrumo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013097022/34.

(130117944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Mezzanine Investment 2013 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.508,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 177.415.

In the year two thousand and thirteen, the fourth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Mezzanine Investment 2013 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 177 415 (the Company). The Company was incorporated on 8 May 2013 pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Nicolas Alexander Fenn, with address at Whitehall Park, London N19 3TN, United Kingdom; and

Realdania, a Danish foundation with address at Jaremers Plads 2, 1551 Copenhagen V, Denmark, registered with the Danish companies register under number 55542228;

each hereby represented by Natasha Hartrup, lawyer residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that both shareholders of the Company are present and therefore 100% of the share capital of the Company is represented;

II. that the agenda of the Meeting is as follows:

1 Waiver of the convening notice.

2 Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 8 (eight Euros) with the issue of 8 (eight) new class B shares (the Class B Shares), each having a nominal value of EUR 1 (one Euro) and a premium payable for such Class B Shares equal to EUR 13,979 (thirteen thousand nine hundred seventy nine Euros) per Class B Share.

3 Amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase of the Company.

4 Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of SJ Berwin Luxembourg to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5 Miscellaneous;

III. that the Meeting has taken the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Meeting waives the convening notice and the Shareholders confirm that they consider themselves as duly convened. Each Shareholder declares that it has perfect knowledge of the agenda which has been provided to it (together with all relevant information) in advance.

101008

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 8 (eight Euros) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 19,500 (nineteen thousand five hundred Euros), represented by 19,500 (nineteen thousand five hundred) class A shares (the Class A Shares) with a par value of EUR 1 (one Euro) each, to an amount of EUR 19,508 (nineteen thousand five hundred eight Euros) by the creation and issue of 8 (eight) Class B Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

Third resolution

Therefore, the Meeting resolves to record the subscription and payment of the 8 (eight) newly issued Class B Shares of the Company as provided below.

Intervention - Subscription - Payment

Realdania, a Danish foundation with address at Jaremers Plads 2, 1551 Copenhagen V, Denmark, registered with the Danish companies register under number 55542228, hereby represented by Natasha Hartrup, pre-named, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to:

(i) subscribe to 8 (eight) Class B Shares, with a par value of EUR 1 (one Euro) each, with a premium payable for such new Class B Shares being equal to EUR 13,979 (thirteen thousand nine hundred seventy nine Euros) per Class B Share; and

(ii) pay up in full its new Class B Shares by way of a contribution in cash in an amount of EUR 111,840 (one hundred eleven thousand eight hundred forty Euros).

The Meeting resolves to acknowledge and accept the subscription and payment in readily available cash for the new Class B Shares, in the aggregate amount of EUR 111,840 (one hundred eleven thousand eight hundred forty Euros), which shall be allocated as follows:

(x) an amount of EUR 8 (eight Euros) to the share capital account of the Company; and

(y) an amount of EUR 111,832 (one hundred eleven thousand eight hundred thirty two Euros) to the share premium account of the Company.

Evidence of the availability of the amount paid in cash for the newly issued shares is submitted to the undersigned notary who acknowledges expressly the availability of the funds so paid.

The Meeting further notes that as a result of the above, the share capital of the Company is now equal to EUR 19,508 (nineteen thousand five hundred eight Euros), represented by 19,500 (nineteen thousand five hundred) Class A Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each and 8 (eight) Class B Shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

" **Art. 6. Issued Capital.** The issued capital is set at EUR 19,508 (nineteen thousand five hundred eight Euros), represented by 19,500 (nineteen thousand five hundred) class A shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class A Shares") and 8 (eight) class B shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class B Shares")."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of SJ Berwin Luxembourg to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1.800,-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatrième jour de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société Mezzanine Investment 2013 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177 415 (la Société). La Société a été constituée le 8 mai 2013 suivant un acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

Ont comparu:

Nicolas Alexander Fenn, ayant son adresse à Whitehall Park, Londres N19 3TN, Royaume-Uni; et
Realdania, une fondation danoise ayant son adresse à Jaremers Plads 2, 1551 Copenhague V, Danemark, immatriculée au Registre des Sociétés danois sous le numéro 55542228;

(chacun un Associé, ensemble, les Associés),

Chacun représenté par Natasha Hartrup, avocat de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le fondé de pouvoir et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées selon les modalités ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'ensemble des actionnaires de la Société sont présents et qu'en conséquence, 100% du capital social de la Société est représenté;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 8 EUR (huit Euros) par la création et l'émission de 8 (huit) nouvelles parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de catégorie B), d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et d'une prime payable pour de telles Parts Sociales de catégorie B égale à 13,979 EUR (treize mille neuf cent soixante-dix-neuf Euros) par Part Sociale de catégorie B.

3. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital visée ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de l'étude SJ Berwin Luxembourg de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. que l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée renonce aux formalités de convocation et les Associés confirment qu'ils se considèrent comme dûment convoqués. Chacun des Associés déclare avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de 8 EUR (huit Euros), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 19.500 EUR (dix-neuf mille cinq cents Euros), représenté par 19.500 (dix-neuf mille cinq cents) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de catégorie A) d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, à un montant de 19,508 EUR (dix-neuf mille cinq cent huit Euros) par la création et l'émission de 8 (huit) Parts Sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Troisième résolution

Par conséquent, l'Assemblée décide d'enregistrer la souscription et le paiement des 8 (huit) Parts Sociales de catégorie B nouvellement émises de la Société selon les modalités ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Realdania, une fondation danoise ayant son adresse à Jaremers Plads 2, 1551 Copenhague V, Danemark, immatriculée au registre des sociétés danois sous le numéro 55542228, représentée par Natasha Hartrup, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare:

(i) souscrire à 8 (huit) Parts Sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, avec une prime payable pour de telles Parts Sociales de catégorie B égale à 13.979 EUR (treize mille neuf cent soixante-dix Euros) par Part Sociale de catégorie B; et

(ii) payer entièrement ses Parts Sociales de catégorie B par voie d'apport en numéraire pour un montant total de 111.840 EUR (cent onze mille huit cent quarante Euros).

L'Assemblée décide de reconnaître et d'accepter la souscription et le paiement en liquide des Parts Sociales de catégorie B, pour un montant total de 111.840 EUR (cent onze mille huit cent quarante Euros), qui sera réparti comme suit:

- (x) un montant de 8 EUR (huit Euros) au capital social de la Société; et
- (y) un montant de 111.832 EUR (cent onze mille huit cent trente-deux Euros) au compte prime de la Société.

La preuve de la disponibilité du montant payé en numéraire pour les Parts Sociales de catégorie B a été remise au notaire instrumentaire qui atteste expressément de la disponibilité des fonds ainsi versés.

L'Assemblée prend note qu'en conséquence des dispositions précédentes, le capital social de la Société est maintenant égal à 19.508 EUR (dix-neuf mille cinq cent huit Euros), représenté par 19.500 (dix-neuf mille cinq cent) Parts Sociales de catégorie A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, et par 8 (huit) Parts Sociales de catégorie B d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter les résolutions ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social émis.** Le capital social émis est fixé à 19.508 EUR (dix-neuf mille cinq cent huit Euros), représenté par 19.500 (dix-neuf mille cinq cents) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les Parts Sociales de catégorie A) et 8 (huit) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les Parts Sociales de catégorie B). »

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de l'étude SJ Berwin Luxembourg, de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises de la Société dans le registre des parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.800,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: N. HARTRUP et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2013. Relation: LAC/2013/26820. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098133/189.

(130118840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

BIGPOINT Sàrl and Co, SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 167.809.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am siebenundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, in Vertretung von Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, welcher Letzterem gegenwärtige Urkunde verbleibt,

Sind erschienen zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter:

1) Die Bigpoint Global GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Sitz in D-20354 Hamburg, 47-48 Drehbahn, (Kommanditist)

vertreten durch Frau Carolin KASPAREK, Head of Legal Department, Bigpoint Investments GmbH, D-20354 Hamburg, Drehbahn 47/48,

gemäß privatrechtlicher Vollmacht, ausgestellt am

2) Die BIGPOINT Sàrl, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-2633 Senningerberg, 6 D, route de Treves (Komplementär),

vertreten durch Frau Carolin KASPAREK, vorgeannt,

gemäß privatrechtlicher Vollmacht, ausgestellt am

Diese Vollmachten werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen bitten den Notar das Folgende festzulegen:

- Die Bigpoint Global GmbH und die BIGPOINT Sàrl sind die alleinigen Gesellschafter von „BIGPOINT Sàrl and Co, SCS“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-2453 Luxemburg, 2-4, rue Eugène Ruppert, welche gegründet wurde durch Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, am 22. März 2012, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1145 vom 7. Mai 2012,

- die Generalversammlung nimmt folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg, 2-4, rue Eugène Ruppert nach L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves (EBBC D) zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel vier der Satzung umzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 4. Der Gesellschaftssitz befindet sich in Senningerberg.

Innerhalb der Gemeinde, kann der Sitz der Gesellschaft durch Beschluss des Komplementärs verlegt werden. Durch Beschluss des Komplementärs können auch Filialen oder Geschäftsstellen, sowohl im Großherzogtum als auch im Ausland, gegründet werden.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden."

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienene, hat dieselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: C. KASPAREK und C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31191. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 15. Juli 2013.

Référence de publication: 2013097582/47.

(130119045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Laciport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 17, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 178.599.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck

Ont comparu:

1. Monsieur José COUTINHO NOVAIS, (matricule: 1963 1005 473) salarié, né à Estorãos (Portugal) le 05 octobre 1963, demeurant à L-9662 Kaundorf, 9, am Enneschduerf.

2. Monsieur Ricardo Jorge CRISTINA ALVES, (matricule: 1979 0410 273), né à Lisbonne (Portugal) le 10 avril 1979, demeurant à L-9648 Erpeldange, 13, an der Breck.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre elles:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration et discothèque.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "LACIPORT S.à.r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Wilwerdange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.500 Euros (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125 Euros (vingt-cinq euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur José COUTINHO NOVAIS, prénommé	50 parts
2) Monsieur Ricardo Jorge CRISTINA ALVES, prénommé	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2013(deux mille treize).

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Evaluation des Frais

Art. 20. Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 800.-€

Résolution des associés

Et à l'instant les associés de la société à responsabilité limitée ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège de la société est établi à L-9980 WILWERDANGE, 17, Hauptstrooss.

2. Sont nommés:

Monsieur Samuel DA SILVA PINTO, né à Celorico de Basto au Portugal le 14 juillet 1973 (matricule: 1973 0714 095) salarié, demeurant à L-9554 Wiltz 15, rue du Pont, est nommé gérant technique;

Monsieur José COUTINHO NOVAIS prénommé, est nommé gérant administratif;

Monsieur Ricardo Jorge CRISTINA ALVES prénommé, est nommé gérant administratif;

La Société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et d'un des deux gérants administratifs.

- Les mandats ci-dessus conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: José COUTINHO NOVAIS, Ricardo Jorge CRISTINA ALVES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 28 juin 2013. Relation: DIE/2013/8305. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 12 juillet 2013.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2013098084/103.

(130119002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Belfius Financing Company, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 156.767.

Extrait du conseil d'administration tenu au siège de la société le 20 juin 2013

Dixième résolution

Point 10 Démission d'Administrateur

Le Conseil a reçu la lettre de démission de l'administrateur de catégorie A monsieur VANDERSCHRICK, prenant effet au 30/06/2013 et en prend acte.

Onzième résolution

Point 11 Cooptation d'administrateur

En présence de la démission de l'administrateur de catégorie A Monsieur Vanderschrick, les administrateurs restants décident à l'unanimité des voix, de coopter au conseil d'administration en tant qu'administrateur de catégorie A, Monsieur Dirk Gyselinck, ayant pour adresse professionnelle 44, boulevard Pachéco à B-1000 Bruxelles.

Sa nomination sera proposée à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, pour ratification.

Belfius Financing Company
Rudy PARIDAENS
Administrateur

Référence de publication: 2013094832/21.

(130115042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Protection International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 177.197.

—
In the year two thousand thirteen, on the third day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "PROTECTION INTERNATIONAL S.A R.L.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 177.197, incorporated by deed enacted on 30 April 2013, published in the Mémorial C n° 1562 dated July 1st, 2013 and which have been amended for the last time on June 14, 2013, not yet published.

The meeting is opened at 2 p.m., with Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Véronique Petit, private employee, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to create 5 (five) classes of redeemable shares being Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares and Class E Preferred Shares, all with a par value of 1.- EUR (one euro);

2. Decision to convert the 12,500 (twelve thousand five hundred) currently existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) Ordinary Shares;

3. Decision to increase the corporate capital by an amount of 1,600,000.- EUR (one million six hundred thousand euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) to 1,612,500.- EUR (one million six hundred twelve thousand five hundred euros) by the issue of 1,600,000 (one million six hundred thousand) new shares of classes A to E, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, by contribution in cash and payment of a share premium of 14,400,000.- EUR (fourteen million four hundred thousand euros). - Subscription and payment of the new shares and the share premium;

4. Subsequent amendment and restatement of article 8 of the articles of association.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution:

The shareholders unanimously decide to create 5 (five) classes of redeemable shares being Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares and Class E Preferred Shares, all with a par value of 1.- EUR (one euro).

Second resolution:

The shareholders unanimously decide to convert the 12,500 (twelve thousand five hundred) currently existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) Ordinary Shares.

Third resolution:

The shareholders unanimously decide to increase the subscribed capital of the Company by an amount of 1,600,000.- EUR (one million six hundred thousand euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) to 1,612,500.- EUR (one million six hundred twelve thousand five hundred euros) by the issue of 1,600,000 (one million six hundred thousand) new shares of classes A to E, as follows:

- 320,000 redeemable Class A Preferred Shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;
 - 320,000 redeemable Class B Preferred Shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;
 - 320,000 redeemable Class C Preferred Shares, having a par value of 1.- EUR (one euro), to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;
 - 320,000 redeemable Class D Preferred Shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;
 - 320,000 redeemable Class E Preferred Shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash
- to be issued with a share premium of an aggregate amount of 14,400,000.- EUR (fourteen million four hundred thousand euros).

The existing shareholders:

1. IK VII N° 1 Limited Partnership
2. IK VII N° 2 Limited Partnership
3. IK VII N° 3 Limited Partnership
4. IK VII N° 4 Limited Partnership

all acting ultimately through IK VII Limited, a company incorporated and existing under the Laws of Jersey, with registered office at Charles Bisson House 3rd Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA,

(hereafter "IK VII") declare to subscribe the new shares as follows:

Shareholders	Class A Preferred Shares	Class B Preferred Shares	Class C Preferred Shares	Class D Preferred Shares	Class E Preferred Shares	TOTAL
IK VII N° 1 Limited Partnership	75,649	75,649	75,649	75,649	75,649	378,245
IK VII N° 2 Limited Partnership	69,899	69,899	69,899	69,899	69,899	349,495
IK VII N° 3 Limited Partnership	88,083	88,083	88,083	88,083	88,083	440,415
IK VII N° 4 Limited Partnership	86,369	86,369	86,369	86,369	86,369	431,845
TOTAL	320,000	320,000	320,000	320,000	320,000	1,600,000

Intervention - Subscription - Payment

Therefore has intervened IK VII, here represented by Mrs. Catherine Dessoy, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, who declared, in its here above capacity, to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Class A Preferred Shares:

Shareholders	Preferred Shares	Amount of the subscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership	75,649	75,649
IK VII N° 2 Limited Partnership	69,899	69,899
IK VII N° 3 Limited Partnership	88,083	88,083
IK VII N° 4 Limited Partnership	86,369	86,369
TOTAL	320,000	320,000

Class B Preferred Shares:

Shareholders	Preferred Shares	Amount of the subscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership	75,649	75,649
IK VII N° 2 Limited Partnership	69,899	69,899
IK VII N° 3 Limited Partnership	88,083	88,083
IK VII N° 4 Limited Partnership	86,369	86,369
TOTAL	320,000	320,000

Class C Preferred Shares:

Shareholders	Preferred Shares	Amount of the subscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership	75,649	75,649
IK VII N° 2 Limited Partnership	69,899	69,899
IK VII N° 3 Limited Partnership	88,083	88,083
IK VII N° 4 Limited Partnership	86,369	86,369
TOTAL	320,000	320,000

Class D Preferred Shares:

Shareholders	Preferred Shares	Amount of the subscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership	75,649	75,649
IK VII N° 2 Limited Partnership	69,899	69,899
IK VII N° 3 Limited Partnership	88,083	88,083
IK VII N° 4 Limited Partnership	86,369	86,369
TOTAL	320,000	320,000

Class E Preferred Shares:

Shareholders	Preferred Shares	Amount of the subscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership	75,649	75,649
IK VII N° 2 Limited Partnership	69,899	69,899
IK VII N° 3 Limited Partnership	88,083	88,083
IK VII N° 4 Limited Partnership	86,369	86,369
TOTAL	320,000	320,000

All of these shares have been fully paid up with a share premium of an aggregate amount 14,400,000.- EUR (fourteen million four hundred thousand euros), as follows:

Shareholders	Share premium
IK VII N° 1 Limited Partnership	3,404,234.92
IK VII N° 2 Limited Partnership	3,145,446.04
IK VII N° 3 Limited Partnership	3,963,735.50
IK VII N° 4 Limited Partnership	3,886,583.54
TOTAL	14,400,000.00

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 1,600,000.- EUR (one million six hundred thousand euros) plus a share premium of 14,400,000.- EUR (fourteen million four hundred thousand euros) as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution:

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend and to restate article 8 of the articles of association in order to give it the following content:

“ Art. 8.

8.1. The Company's corporate capital is fixed at 1,612,500.-EUR (one million six hundred twelve thousand five hundred euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares (the “Ordinary Shares”), 320,000 (three hundred twenty thousand) redeemable class A preferred shares (the “Class A Preferred Shares”), 320,000 (three hundred twenty thousand) redeemable class B preferred shares (the “Class B Preferred Shares”), 320,000 (three hundred twenty thousand) redeemable class C preferred shares (the “Class C Preferred Shares”), 320,000 (three hundred twenty thousand) redeemable class D preferred shares (the “Class D Preferred Shares”) and 320,000 (three hundred twenty thousand) redeemable class E preferred shares (the “Class E Preferred Shares”), representing a total of 1,612,500 (one million six hundred twelve thousand five hundred) shares of a nominal value of 1.- EUR (one euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a “share” or the “shares”.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (“société unipersonnelle”) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

8.2. Repurchase.

8.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares provided that such cancellation relates to the whole of one or more classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class E Preferred Shares).

8.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more classes of Preferred Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant class (es) held by them and cancelled.

8.2.3 - Each class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount.

8.2.4 - In the case of redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share.

8.3. Dividends.

The holders of each Class of Preferred Shares shall be entitled, during the existence of the relevant Class of shares, to receive a fixed annual cumulative preferential dividend, which will only be payable at the redemption and cancellation of the relevant Class of shares or upon liquidation of the Company, as follows:

Class A Preferred Shares: zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the Class A Preferred Shares held by them;

Class B Preferred Shares: zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the Class B Preferred Shares held by them;

Class C Preferred Shares: zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class C Preferred Shares held by them;

Class D Preferred Shares: zero point twenty five per cent (0.25%) of the par value of the Class D Preferred Shares held by them;

Class E Preferred Shares: zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Class E Preferred Shares held by them.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class E Preferred Shares) have been cancelled following its redemption or otherwise at the time of distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class D Preferred Shares).

8.4. Share premium.

Any available share premium shall be distributable to the shareholders proportionately to their holding of Shares.

8.5. Modification of share capital.

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 15 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

8.6. Transfer, Acquisition and Subscription to Shares.

Any transferee of, new subscriber to, acquirer or otherwise a shareholder of the Company's Shares must at all times acquire, subscribe to or otherwise hold shares in all of the Company's classes of Shares without exception. Therefore, no transferee, new subscriber, acquirer or otherwise shareholder may at any time hold Shares in one or more of the Company's classes of Shares without holding the same proportion of Shares in all other existing classes of the Company's Shares.

Subject to the provisions set forth in article 189 of the Law and the terms of any shareholders' agreement that may be in force among the Company's shareholders from time to time,

(i) Shares may be freely transferred between shareholders;

(ii) Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general shareholders' meeting, provided that, in each case, each shareholder must, following any such transfer, hold the same proportion of shares in each of the classes of Shares held. For the avoidance of doubt, a sale of Shares by a shareholder of one class of Shares triggers a sale of Shares, in the same proportion, of any other class of Shares held.

8.7. Voting rights - Distributions.

Each Share confers an identical voting right at the time of decisions taking. Save as provided in the present article 8,

i) The Ordinary Shares shall be entitled to an exclusive cumulative dividend amounting to zero point zero one percent (0.01%) of the net annual profit of the company (the “Ordinary Dividend”).

ii) Each of the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares and the Class E Preferred Shares, shall be entitled to share on a pro-rata basis any residual profits remaining in the Company after the payment or provisioning of the Ordinary Dividend.

8.8. Indivisibility of Shares.

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8.9. Definitions.

Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles of Association, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association.

Available Amount per Share: means in respect of a Class of Shares, the Available Amount divided by the number of Preferred Shares in issue in the class to be repurchased and cancelled.

Cancellation Value Per Share: shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

Interim Accounts: means the interim accounts of the Company as at the relevant interim Account Date.

Interim Account Date: means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preferred Shares.

Total Cancellation Amount: means the amount determined by the Board of Managers taking and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

8.10. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the Law will be complied with. The aforementioned instruments may however only be issued to shareholders proportionately to their holding of Shares immediately prior to such issuance.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 14:30 p.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «PROTECTION INTERNATIONAL S.A R.L.», ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, ci-après «la Société», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.197, constituée suivant acte reçu le 30 avril 2013, publié au Mémorial C n° 1562 du 1^{er} juillet 2013, dont les statuts ont été modifiés le 14 juin 2013, non encore publiés.

L'assemblée est ouverte à 14 heures et présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Véronique Petit, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de créer 5 (cinq) classes de parts sociales rachetables à savoir les Parts sociales privilégiées de Classe A, les Parts sociales privilégiées de Classe B, les Parts sociales privilégiées de Classe C, les Parts sociales privilégiées de Classe D et les Parts sociales privilégiées de Classe E, toutes ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune.

2. Décision de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales Ordinaires.

3. Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 1.600.000,- EUR (un million six cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 1.612.500,- EUR (un million six cent douze mille cinq cents euros) par l'émission de 1.600.000 (un million six cent mille) nouvelles parts sociales de classes A à E, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire et paiement d'une prime d'émission de 14.400.000,- EUR (quatorze millions quatre cent mille euros). - Souscription et paiement des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission;

4. Modification subséquente et refonte complète de l'article 8 des statuts.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident à l'unanimité de créer 5 (cinq) classes de parts sociales rachetables à savoir les Parts sociales privilégiées de Classe A, les Parts sociales privilégiées de Classe B, les Parts sociales privilégiées de Classe C, les Parts sociales privilégiées de Classe D et les Parts sociales privilégiées de Classe E, toutes ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune.

Deuxième résolution:

Les associés décident à l'unanimité de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales Ordinaires.

Troisième résolution:

Les associés décident à l'unanimité d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 1.600.000,- EUR (un million six cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 1.612.500,- EUR (un million six cent douze mille cinq cents euros) par l'émission de 1.600.000 (un million six cent mille) nouvelles parts sociales de classes A à E comme suit:

- 320.000 Parts sociales rachetables privilégiées de Classe A, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire;

- 320.000 Parts sociales rachetables privilégiées de Classe B, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire;

- 320.000 Parts sociales rachetables privilégiées de Classe C, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire;

- 320.000 Parts sociales rachetables privilégiées de Classe D, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire;

- 320.000 Parts sociales rachetables privilégiées de Classe E, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire

à émettre avec une prime d'émission d'un montant global 14.400.000,- EUR (quatorze millions quatre cent mille euros).

Les associés existants:

1. IK VII N° 1 Limited Partnership
2. IK VII N° 2 Limited Partnership
3. IK VII N° 3 Limited Partnership
4. IK VII N° 4 Limited Partnership

agissant tous in fine à travers IK VII, une société constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social à Charles Bisson House, 3rd Floor, 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA

(ci-après «IK VII»), déclarent souscrire les nouvelles parts sociales comme suit:

Associés	Parts sociales privilégiées de classe A	Parts sociales privilégiées de classe B	Parts sociales privilégiées de classe C	Parts sociales privilégiées de classe D	Parts sociales privilégiées de classe E	TOTAL
IK VII N° 1 Limited Partnership	75.649	75.649	75.649	75.649	75.649	378.245
IK VII N° 2 Limited Partnership	69.899	69.899	69.899	69.899	69.899	349.495
IK VII N° 3 Limited Partnership	88.083	88.083	88.083	88.083	88.083	440.415
IK VII N° 4 Limited Partnership	86.369	86.369	86.369	86.369	86.369	431.845
TOTAL	320.000	320.000	320.000	320.000	320.000	1.600.000

Intervention - Souscription - Paiement

IK VII, ici représentée par Catherine Desso, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé, a déclaré souscrire, ès qualités, les nouvelles parts sociales émises, qui sont libérées intégralement en numéraire et payées comme suit:

Parts sociales privilégiées de classe A:

Souscripteur	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership	75.649	75.649
IK VII N° 2 Limited Partnership	69.899	69.899
IK VII N° 3 Limited Partnership	88.083	88.083
IK VII N° 4 Limited Partnership	86.369	86.369
TOTAL	320.000	320.000

Parts sociales privilégiées de classe B:

Souscripteur	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership	75.649	75.649
IK VII N° 2 Limited Partnership	69.899	69.899
IK VII N° 3 Limited Partnership	88.083	88.083
IK VII N° 4 Limited Partnership	86.369	86.369
TOTAL	320.000	320.000

Parts sociales privilégiées de classe C:

Souscripteur	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership	75.649	75.649
IK VII N° 2 Limited Partnership	69.899	69.899
IK VII N° 3 Limited Partnership	88.083	88.083
IK VII N° 4 Limited Partnership	86.369	86.369
TOTAL	320.000	320.000

Parts sociales privilégiées de classe D:

Souscripteur	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership	75.649	75.649
IK VII N° 2 Limited Partnership	69.899	69.899
IK VII N° 3 Limited Partnership	88.083	88.083
IK VII N° 4 Limited Partnership	86.369	86.369
TOTAL	320.000	320.000

Parts sociales privilégiées de classe E:

Souscripteur	Parts sociales privilégiées	Montant de la souscription (EUR)
IK VII N° 1 Limited Partnership	75.649	75.649
IK VII N° 2 Limited Partnership	69.899	69.899
IK VII N° 3 Limited Partnership	88.083	88.083
IK VII N° 4 Limited Partnership	86.369	86.369
TOTAL	320.000	320.000

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées avec une prime d'émission d'un montant global de 14.400.000,- EUR (quatorze millions quatre cent mille euros) comme suit:

Associés	Prime d'émission
IK VII N° 1 Limited Partnership	3.404.234,92
IK VII N° 2 Limited Partnership	3.145.446,04
IK VII N° 3 Limited Partnership	3.963.735,50
IK VII N° 4 Limited Partnership	3.886.583,54
TOTAL	14.400.000,00

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 1.600.000,- EUR (un million six cent mille euros) plus 14.400.000,- EUR (quatorze millions quatre cent mille euros) à titre de prime d'émission, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts et de procéder à une refonte complète de ce dernier afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 8.

8.1 - Le capital social de la Société est fixé à 1.612.500,- EUR (un million six cent douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), 320.000 (trois cent vingt mille) parts sociales privilégiées de Classe A (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe A»), 320.000 (trois cent vingt mille) parts sociales privilégiées de Classe B (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe B»), 320.000 (trois cent vingt mille) parts sociales privilégiées de Classe C (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe C»), 320.000 (trois cent vingt mille) parts sociales privilégiées de Classe D (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe D») et 320.000 (trois cent vingt mille) parts sociales privilégiées de Classe E (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe E»), représentant un total de 1.612.500 (un million six cent douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont désignées ci-après une «part sociale» ou les «parts sociales».

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans ce contexte, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront, chaque décision de l'Associé Unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devant être établis par écrit.

8.2 - Rachat.

8.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales, à condition qu'une telle annulation ait trait à l'intégralité d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Privilégiées par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette(ces) Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de

Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales Privilégiées de Classe E).

8.2.2 - Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de Parts Sociales faisant partie des Classes de Parts Sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chacune des Parts Sociales des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

8.2.3 - Chaque classe de Parts Sociales Privilégiées donne droit à ses détenteurs, au prorata des Parts Sociales qu'ils détiennent dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible.

8.2.4 - Dans le cas du rachat d'une classe de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de cette classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Montant d'Annulation par Part Sociale.

8.3 - Dividendes.

Les détenteurs de chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées auront le droit, pendant l'existence de la Classe concernée de parts sociales, de percevoir un dividende préférentiel cumulatif annuel fixe, qui sera uniquement payable lors du rachat et de l'annulation de la Classe concernée de parts sociales ou au moment de la liquidation de la Société, comme suit:

Parts privilégiées de Classe A: zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe A qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe B: zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe B qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe C: zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe C qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe D: zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe D qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe E: zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées de Classe E qu'ils détiennent.

Si toute la dernière Classe de Parts Sociales Privilégiées restante (par ordre alphabétique, par exemple, Parts Sociales Privilégiées de Classe E) a été annulée suite à un rachat ou autrement au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera alors alloué à l'avant-dernière Classe de Parts Sociales Privilégiées restante dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, Parts Sociales Privilégiées de Classe D).

8.4 - Prime d'émission.

Toute prime d'émission disponible est distribuée aux associés en proportion de leur détention de Parts Sociales.

8.5 - Modification du capital social.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 15 des Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

8.6 - Cession, Acquisition et Souscription des Parts Sociales.

Tout cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou associé doit, à tout moment, acquérir, souscrire ou d'une quelconque manière détenir des Parts Sociales dans toutes les classes de Parts Sociales sans exception. Par conséquent, aucun cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou associé de Parts Sociales ne peut détenir des Parts Sociales dans une ou plusieurs classes de Parts Sociales sans détenir la même proportion de Parts Sociales dans toutes les classes de Parts Sociales existantes.

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 189 de la Loi ou des stipulations d'une convention qui pourrait être en vigueur entre les associés de la Société,

(i) les Parts Sociales sont librement transmissibles entre associés;

(ii) les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social sous la condition que chaque cédant doit, à la suite d'une telle cession, détenir la même proportion de Parts Sociales dans chaque classe de Parts Sociales détenue. Il est précisé qu'une vente de Parts Sociales, par un associé d'une certaine classe de Parts Sociales, déclenchera la vente de Parts Sociales, dans la même proportion, dans toutes les autres classes de Parts Sociales détenues.

8.7 - Droits de vote - Distributions.

Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique au moment de l'adoption des résolutions.

Sauf ce qui est prévu au présent article 8,

(i) les Parts Sociales Ordinaires ont droit à un dividende cumulatif exclusif s'élevant à zéro point zéro un pour cent (0,01%) du profit annuel net de la Société (le «Dividende Ordinaire»);

(ii) Chacune des Parts Sociales Privilégiées de Classe A, des Parts Sociales Privilégiées de Classe B, des Parts Sociales Privilégiées de Classe C, des Parts Sociales Privilégiées de Classe D, des Parts Sociales Privilégiées de Classe E ont le droit de se partager, sur une base proratisée, tout profit résiduel restant dans la Société, après le paiement ou la mise en provision du Dividende Ordinaire.

8.8 - Indivisibilité des Parts Sociales.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente à l'égard de la Société.

8.9 - Définitions.

Montant Disponible: signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant), dans la mesure où les associés auraient eu droit à une distribution de dividendes conformément aux statuts, augmentés de (i) toutes réserves librement distribuables (y inclus les réserves pour prime d'émission), et (ii) le cas échéant, le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relatives à la Classe de Parts Sociales devant être rachetée/annulée mais moins (i) toutes pertes (y incluses les pertes reportées le cas échéant) et (ii) toutes sommes devant être placées en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, à chaque fois déterminées sur base des Comptes Intérimaires (sans double prise en compte), de sorte que:

Le Montant Disponible devra par conséquent être calculé en tenant compte de la formule suivante:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + R)$$

Dans laquelle:

AA = Montant Disponible

NP = Bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant)

P = toutes réserves distribuables (y inclus les réserves de prime d'émission)

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales à annuler

L = Pertes (y compris les pertes reportées le cas échéant)

LR = Toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts

Montant Disponible par Part Sociale: signifie, par rapport à une Classe de Parts, le Montant Disponible divisée par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Montant d'Annulation par Part Sociale: sera calculé en divisant le Montant d'Annulation Total, pour la Classe de Parts Sociales à racheter et à annuler, par le nombre total de Parts Sociales émises dans cette classe de Parts Sociales.

Comptes Intérimaires: signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée

Date des Comptes Intérimaires: signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales Privilégiées concernée.

Le montant d'Annulation Total: signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant d'Annulation Total sera inférieur ou égal à l'entière du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe concernée de Parts Sociales, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée générale statuant de la manière prévue pour une modification des Statuts, sous réserve toutefois que le Montant d'Annulation Total ne sera jamais plus élevé que le Montant Disponible.

8.10 - Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en Parts Sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la Loi soit respecté. Lesdits instruments ne pourront cependant être émis aux associés qu'en proportion de leur détention de Parts Sociales juste avant une telle émission.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, V. PETIT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 5 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31300. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013098238/542.

(130119248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Sculptor Mozart Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MFX9 Holdco Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.976.

In the year two thousand thirteen, on the 28 day of June, before Maître Gérard Lecuit notary professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of

THERE APPEARED:

MFX8 Holdco Luxembourg S.à r.l., a company registered at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered under the Luxembourgish Trade Register under the number B 173.974 (the Undersigned),

hereby represented by Mr. Juan Alvarez Hernandez, private employee, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal on the 27th day of June, 2013.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

(i) that he is the sole shareholder of MFX9 Holdco Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 173.976, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated 18 December 2012 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°395 of 18 February 2013 (the Company)

(ii) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To change the name of the Company;

2 Subsequent amendment of article 1 of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect the change adopted under item (1) above;

3 To change the Management and Representation of the Company;

4 Subsequent amendment of articles 7 and 8 of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect the changes adopted under item (3) above; and

5 To appoint Tony Laenen, Scott Matthew Ciccone, Wayne Nathan Cohen and Joel Frank as Managers of the Company, for an unlimited period of time, with effect as from the date of these resolutions.

(iii) That the proxy of the represented shareholder, signed by the proxyholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and the shareholder represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholder, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "MFX9 Holdco Luxembourg S.à r.l." into "Sculptor Mozart Holdings S.à r.l.".

Second resolution

The Meeting resolves to amend subsequently the article 1 of the Articles of Association so as to reflect the taken decision under the first resolution, which shall read as follows:

"The name of the company is "Sculptor Mozart Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles)."

Third resolution

The Meeting of the Sole Shareholder resolved to remove the two classes of managers, namely the class A managers having the rights and privileges ascribed thereto as described in the Articles, the class B managers having the rights and privileges ascribed thereto as described in the Articles.

Fourth resolution

The Meeting of the Sole Shareholder resolved to amend articles 7 and 8 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" Art. 7. Appointment and Removal of managers.

"7.1. The Company is managed by one manager or a board of managers (the Board). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders."

"7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders."

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board.

"8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting.

Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated."

Fifth resolution

The Meeting of the Sole Shareholder resolved to appoint, effective as from this the date of this Meeting:

- Monsieur Tony Laenen, born on April 16, 1980, in Virion, Belgium with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg as new Manager of the Company, for an unlimited period;

- Mr. Scott Matthew Ciccone, born on November 2, 1958, in New Jersey, USA, with professional address at 9 West 57th Street, 13th Floor, 10019 New York, USA as new Manager of the Company, for an unlimited period;

- Mr. Wayne Nathan Cohen, born November 3, 1974, in New York, USA, with professional address at 9 West 57th Street, 13th Floor, 10019 New York, USA as new Manager of the Company, for an unlimited period; and

- Mr. Joel Frank, born April 14, 1955, in New York, USA, with professional address at 9 West 57th Street, 13th Floor, 10019 New York, USA as new Manager of the Company, for an unlimited period.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred euro (EUR 800).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour de juin, par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MFX8 Luxembourg Holdco S.à r.l., une société avec siège social est situé 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée al Registre des Sociétés de Luxembourg avec le numéro B 173.974 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Juan Alvarez Hernandez, employé privé, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 juin 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

(i) qu'il est l'associé unique de MFX9 Luxembourg Holdco S.à r.l une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 173.976, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C - N°395 en date 18 février 2013 (la Société).

(ii) La présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Modification de la dénomination de la société;

2 Modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter le changement adopté sous le point (1) ci-dessus;

3 Nomination de la gestion et de la représentation de la société;

4 Modification des articles 7et8 des statuts de la Société afin de refléter les changements adoptés sous le point (3) ci-dessus;

5 Nomination de Tony Laenen, Scott Matthew Ciccone, Wayne Nathan Cohen and Joel Frank en tant que gérants de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet immédiat à compter de la date de tenue de cette assemblée.

(iii) Resteront également annexées aux présentes, les procurations de l'associé représenté, signée par le(s) mandataire(s) et le notaire soussigné.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) L'assemblée générale a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la modification de la dénomination de la Société de «MFX9 Holdco Luxembourg S.à r.l.» en «Sculptor Mozart Holdings S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article1 des statuts de la Société, afin de refléter la décision prise dans la première résolution, dans les termes suivants:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "Sculptor Mozart Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer les catégories de gérants, nommément les gérants de catégorie A ayant les droits et privilèges tel que décrits dans les Statuts de la Société, et les gérants de catégorie B ayant les droits et privilèges tel que décrits dans les Statuts de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide la modification des articles 7 et 8 des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises dans la troisième résolution, dans les termes suivants:

« Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un gérant ou un conseil de gérance qui peut être composé d'un (1) ou plusieurs gérants (le Conseil). Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de 2 gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat à compter de la date de tenue de la présente assemblée:

- M. Tony Laenen, employé privé, né à Virton, Belgique, le 16 Avril 1980, demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que Gérant de la Société, et ce pour une durée illimitée.

- M. Scott Matthew Ciccone, né le 2 Novembre 1958, à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, domicilié professionnellement à 9 West 57th Street, 13th Floor, 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique en tant que Gérant de la Société, et ce pour une durée illimitée;

- M. Wayne Nathan Cohen, né le 3 novembre 1974, à New York, Etats-Unis d'Amérique, domicilié professionnellement à 9 West 57th Street, 13th Floor, 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique en tant que Gérant de la Société, et ce pour une durée illimitée;

- M. Joel Frank, né le 14 Avril 1955, à New York, Etats-Unis d'Amérique, domicilié professionnellement à 9 West 57th Street, 13th Floor, 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique en tant que Gérant de la Société, et ce pour une durée illimitée;

Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros (800.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le dit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. A. HERNANDEZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juillet 2013. Relation: LAC/2013/30841. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098161/234.

(130118398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Landewyck Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 173.798.

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de juin,

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois LANDEWYCK GROUP S.à r.l., ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 7190, ici représentée par Madame Linda MOUAZ, Juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 27 juin 2013,

agissant en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée LANDEWYCK HOLDING S.à r.l., avec siège social à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich, constituée suivant acte notarié en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 février 2013 numéro 315.

Laquelle comparante, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, déclare délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 193.354.880,- (CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGTS EUROS) pour le porter de son montant actuel de EUR 90.000,- (QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS) à EUR 193.444.880,- (CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGTS EUROS) par la création et l'émission de 19.335.488 (DIX-NEUF MILLIONS TROIS CENT TRENTE CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT HUIT) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (DIX EUROS) chacune;

2) Souscription des parts sociales nouvelles par l'associé unique LANDEWYCK GROUP S.à r.l. et libération par un apport en nature consistant en 1.000 (MILLE) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (UN EURO) chacune de la société Landewyck Tobacco S.A. (prime d'émission incluse) et 1.000 (MILLE) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (UN EURO) chacune de la société Wholesale & Logistics S.A. (prime d'émission incluse);

3) Modification afférente de l'article 6 des statuts;

4) Modification de l'article 7 des statuts;

5) Modification du titre du Titre III des statuts;

6) Modification de l'article 12 des statuts;

7) Modification de l'article 13 des statuts;

- 8) Modification de l'article 14 des statuts;
- 9) Modification de l'article 15 des statuts;
- 10) Modification du titre de la Section II du Titre III des statuts;
- 11) Modification de l'article 17 des statuts;
- 12) Modification de l'article 18 des statuts;
- 13) Modification de l'article 19 des statuts;
- 14) Modification de l'article 24 des statuts;
- 15) Modification de l'article 29 des statuts;
- 16) Modification de l'article 33 des statuts;
- 17) Modification de l'article 36 des statuts;
- 18) Modification de l'article 37 des statuts.

Ensuite l'associé, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 193.354.880,- (CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGTS EUROS) pour le porter de son montant actuel de EUR 90.000,- (QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS) à EUR 193.444.880,- (CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGTS EUROS) par la création et l'émission de 19.335.488 (DIX-NEUF MILLIONS TROIS CENT TRENTE CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT HUIT) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (DIX EUROS) chacune.

Ces parts sociales nouvelles sont créées avec jouissance rétroactive au 1^{er} janvier 2013, date d'ouverture de l'exercice en cours.

Lesdites parts sociales sont complètement assimilées aux parts sociales anciennes et soumises, comme elles, à toutes les dispositions des statuts.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite, la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l., prénommée, ici représentée par Madame Linda MOUAZ, prénommée,

déclare souscrire les 19.335.488 (DIX-NEUF MILLIONS TROIS CENT TRENTE CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT HUIT) parts sociales nouvelles et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en:

- 1.000 (MILLE) actions de EUR 1,- (UN EURO) chacune (prime d'émission incluse) de la société de droit luxembourgeois Landewyck Tobacco S.A., avec siège social à Luxembourg, 31, rue de Hollerich et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174692,

- et 1.000 (MILLE) actions de EUR 1,- (UN EURO) chacune (prime d'émission incluse) de la société de droit luxembourgeois Wholesale & Logistics S.A., avec siège social à Luxembourg, 31, rue de Hollerich et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174699.

La propriété des actions apportées et la libre disposition que la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. a de ces actions résultent de son inscription dans les livres desdites sociétés susmentionnées et/ou des statuts de ces dernières.

Les actions sont entièrement libérées et toutes nominatives.

La société LANDEWYCK HOLDING S.à r.l. devient propriétaire des actions à elle apportées, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2013. Elle aura droit à tout dividende, intérêt, produit, remboursement ou droit quelconque, détaché ou mis en distribution sur les actions à elle apportées, à compter de cette date.

La désignation des actions apportées à la société LANDEWYCK HOLDING S.à r.l. est faite sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2012 de la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. Le transfert des actions par voie d'apport s'effectue sur base d'une évaluation à la valeur nette comptable desdites actions; la valeur nette comptable ayant été déterminée moins de 6 mois avant la réalisation effective de l'apport.

Conformément à l'article 184 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le rapport du réviseur d'entreprises indépendant établi en vertu des articles 26-1 (2) et (3) et 32-1 (5) de ladite loi n'est pas requis car l'apport est effectué au profit d'une Société à Responsabilité Limitée.

Il résulte d'une attestation délivrée par la gérance de la société LANDEWYCK HOLDING S.à r.l. que la valeur comptable de l'ensemble des actions apportées est évaluée globalement à la somme de EUR 193.354.885,- (CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-CINQ EUROS) (annexe 1).

La différence entre la valeur nette globale de l'apport (soit EUR 193.354.885,-) et le montant de l'augmentation de capital (soit EUR 193.354.880,-) constitue une prime d'apport de EUR 5,- (CINQ EUROS), qui est inscrite au passif de la société LANDEWYCK HOLDING S.à r.l. et sur laquelle porte les droits de l'associé unique.

Il résulte d'une attestation délivrée par la gérance de la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. que les participations ne sont pas gagées et sont librement cessibles à la société LANDEWYCK HOLDING S.à r.l. (annexe 2).

La société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. se chargera de toutes les formalités pour faire signifier aux sociétés concernées ledit transfert de leurs actions.

L'apport en nature réalisé aux termes des présentes aura, de convention expresse, une date d'effet comptable rétro-active au premier jour de l'exercice social en cours, soit au 1^{er} janvier 2013.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 193.444.880,- (CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT EUROS). Il est divisé en 19.344.488 (DIX-NEUF MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT HUIT) parts sociales de EUR 10,- (DIX EUROS) chacune.»

Troisième résolution

L'article 7 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital peut être augmenté en une ou plusieurs fois par la création de parts nouvelles, ordinaires ou de priorité, en représentation d'apports en nature ou en espèces, ou encore par la transformation de tout ou partie des réserves sociales, autres toutefois que la réserve légale, en parts nouvelles ou par l'affectation de ces réserves à l'augmentation de la valeur nominale des parts, le tout en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, en application de l'article 37a.

Les parts sociales, qui ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une souscription publique, doivent être entièrement libérées et toutes réparties lors de leur création.

En cas de création de parts nouvelles, payables en numéraire, et sauf décision contraire de l'assemblée générale extraordinaire, en application de l'article 37a, les associés ont un droit de préférence à la souscription de ces parts dans la proportion du nombre de parts anciennes, que chacun d'eux possède à ce moment. Ce droit s'exercera dans les formes, délais et conditions déterminés, par la décision de création. Les parts qui ne seraient pas souscrites par les associés ne peuvent être attribuées qu'à des personnes agréées aux conditions fixés par les articles 12 et suivants pour la cession des parts.

L'assemblée générale, en application de l'article 33a, peut décider que l'augmentation aura lieu par une émission de parts avec prime, et, dans ce cas, elle fixe librement le montant de la prime et son attribution ou son affectation.

L'assemblée générale extraordinaire, en application de l'article 37a, peut aussi décider la réduction du capital social pour quelque cause et de quelque manière que ce soit, notamment au moyen d'un remboursement aux associés, d'un rachat de parts ou d'une réduction du montant nominal ou du nombre des parts, le tout dans les limites fixées par l'article 182 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée concernant les sociétés commerciales.»

Quatrième résolution

Le titre du Titre III des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«TITRE III: TRANSMISSION DE PARTS SOCIALES ET DROIT DE PREEMPTION»

Cinquième résolution

L'article 12 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.**

(1) Pour l'application du présent titre, les groupes suivants sont constitués:

(2) Le groupe I comprend les descendants en lignes directes du fondateur de la Maison Heintz van Landewyck, à savoir Monsieur Joseph Heintz, et les sociétés contrôlées à cent pour cent (100%) par lesdits descendants, énumérés ci-après:

a) Branche familiale A: SCHMITZ-GRETSCH

- Madame Nina GRETSCH.

b) Branche familiale B: Robert MEYER

- Romey S.à r.l. et ses associés,

- Madame Diane LASKARIS-MEYER,

- Madame Rita MEYER, épouse KROMBACH,

- Monsieur François MEYER,

- Monsieur Max MEYER,

- et leurs descendants.

c) Branche familiale C: Frank MEYER

- Frame S.à r.l. et ses associés,

- Madame Claudie MEYER, épouse CALAME,

- Madame Christiane MEYER, épouse TONNAR,

- Monsieur Charles MEYER,
- et leurs descendants.

d) Branche familiale D: Aloyse TURK

- Madame Gabrielle TURK,
- Madame Alexandra TURK,
- Madame Roxanne TURK,
- et leurs descendants.

e) Landewyck Group S.à r.l. si et seulement si contrôlée à cent pour cent (100%) par lesdits descendants, personnes physiques ou morales, énumérés ci-avant. Dans tout autre cas l'article 12. (3) des présents statuts s'appliquera le cas échéant.

(3) Le groupe II comprend, le cas échéant, tout autre associé de la Société LANDEWYCK HOLDING S.à r.l. ne faisant pas partie du groupe I.»

Sixième résolution

L'article 13 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.**

(1) Les parts sociales sont personnelles; elles ne peuvent être cédées entre vifs à d'autres associés ou à des tiers que moyennant les conditions et formalités énoncées ci-après sous peine de nullité de toute convention à l'égard des co-associés.

(2) Sans préjudice des dispositions de l'article 14 ci-après, les parts sociales sont librement cessibles entre vifs, associés ou tiers, personne physique ou personne morale appartenant au même groupe.»

Septième résolution

L'article 14 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.**

(1) En cas de cession de parts sociales d'un associé appartenant au groupe I, un droit de préemption est réservé suivant l'ordre de préférence suivant:

a. aux personnes physiques ou morales du groupe I, en priorité à la même branche familiale ou, en cas d'absence d'appartenance à une branche familiale, tel qu'à l'article 12 (2) e) des présents statuts si applicable, aux personnes physiques ou morales de groupe I.

b. aux personnes physiques ou morales du groupe II.

Les personnes physiques ou morales du groupe I, qui appartiennent à la même branche familiale, peuvent céder leurs parts sociales en tout ou en partie à une personne morale à la condition que le capital social d'une telle personne morale soit détenu à cent pour cent (100%) par les membres de cette branche familiale du groupe. Pareille personne morale sera considérée comme personne morale du groupe I et sera comprise dans la branche familiale qui détient le capital de cette personne morale.

Les parts sociales de LANDEWYCK HOLDING S. à r. l. peuvent à tout moment être librement transmises par cette personne morale à ses associés qui appartiennent à la même branche familiale ou à leurs ascendants ou descendants en ligne directe. Si cette personne morale envisage de céder les parts sociales de LANDEWYCK HOLDING S. à r. l. à des personnes extérieures à la même branche familiale, les dispositions du premier paragraphe de cet article 14 trouveront application.

Si le capital de cette personne morale n'appartient pas à cent pour cent (100%) à des membres de la même branche familiale, les dispositions de ce premier paragraphe s'appliqueront. Il en va de même, si, après la cession, la condition du contrôle à cent pour cent (100%) ne se trouve plus remplie.

(2) En cas de cession de parts sociales d'une personne physique ou personne morale appartenant au groupe II, un droit de préemption est réservé aux personnes physiques ou morales du groupe I.

Toutefois, une personne morale appartenant au groupe II peut céder librement ses parts sociales en tout ou en partie à une société-mère ou à une filiale, ou à une société appartenant au groupe de la société cédante.

Au cas où le contrôle du capital par la société cédante n'est pas de cent pour cent (100%), les dispositions du présent paragraphe décrites ci-avant s'appliquent. Il en va de même, lorsque, suite à la cession, la condition du contrôle de cent pour cent (100%) ne se trouve plus remplie.

Par filiale ou société appartenant au groupe, on entend une société dont le capital appartient à concurrence de cent pour cent (100%) à la société cédante, à ses actionnaires ou à la société-mère.

(3) Dans le cas prévu par les paragraphes (1) et (2), si le droit de préemption est exercé par plusieurs bénéficiaires de même rang, il sera procédé, sauf accord contraire des membres du même groupe, à une répartition proportionnelle au nombre des parts possédées par le bénéficiaire du droit de préemption.

(4) Tout personne physique ou personne morale qui projettera de céder tout ou partie de ses parts, devra préalablement et par lettre recommandée, faire connaître à la gérance les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés, le nombre de parts à céder et, s'il y a lieu, le prix de la cession, le tout avec offre de réaliser la cession au profit d'un bénéficiaire du droit de préemption, institué par les alinéas précédents.

La gérance est tenue de porter l'autorisation de cession à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale extraordinaire, en application de l'article 37a, qui devra se réunir au plus tard dans le délai de deux (2) mois à compter de la déclaration faite par le cédant.

Durant ce délai, les bénéficiaires du droit de préemption, informés par la gérance du projet de cession, auront à déclarer s'ils entendent exercer le droit qui leur est conféré en payant un prix au moins égal à celui de la cession projetée.

(5) A défaut d'entente sur le prix, celui-ci sera déterminé par expert sur la base de la valeur vénale réelle d'une part sociale.

En aucun cas, sauf entente expresse contraire, les conclusions des experts ne lieront les parties. Celles-ci seront libres de se désister de leur projet soit de cession, soit d'acquisition.

Toutefois, la société, si l'assemblée générale en application de l'article 33a, l'y autorise, pourra, moyennant les conditions et avec les effets prévus par la loi, acquérir les parts du cédant au prix sur lequel l'accord se fera entre parties.»

Huitième résolution

L'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** Sauf le cas où elle est libre ou soumise au droit de préemption, la cession entre vifs est subordonnée à l'autorisation de l'assemblée générale, en application de l'article 33a, qui, pour délibérer valablement, doit réunir les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 37b des présents statuts.»

Neuvième résolution

Le titre de la Section II du Titre III des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Section II: Des autres transmissions»

Dixième résolution

L'article 17 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 17.** La transmission de parts résultant du fait qu'un associé ayant la personnalité juridique cesse d'exister par suite de dissolution, fusion, absorption ou toute autre voie, est assimilable à la transmission pour cause de mort et de ce chef, sujette au consentement de l'assemblée générale, en application de l'article 33a, statuant dans les conditions de quorum et de majorité de l'article 37b.»

Onzième résolution

L'article 18 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.**

(1) Les parts sociales ne sont librement transmissibles pour cause de mort qu'entre les descendants en lignes directes du fondateur de la Maison Heintz van Landewyck, à savoir Monsieur Joseph Heintz et les sociétés contrôlées par lesdits descendants, énumérés à l'article 12 (2) des présents statuts.

(2) Pour tous les autres cas de transmission pour cause de mort, le consentement des associés survivants statuant dans les conditions de quorum et de majorité de l'article 37b est requis. Il en est de même en ce qui concerne le partage de parts sociales entre les héritiers d'associés décédés, excepté le partage de parts librement transmissibles.

(3) Si l'assemblée générale, en application de l'article 33a, refuse d'accorder son consentement à la transmission de parts aux héritiers d'un associé décédé, ceux-ci sont obligés de les offrir en se conformant aux prescriptions édictées par l'article 14 relatives au droit de préemption.

L'associé décédé est considéré comme cédant pour l'application des présentes dispositions.

(4) Le prix de rachat des parts sociales est fixé d'un commun accord des parties ; à défaut d'accord, ce prix sera fixé sur base de leur valeur vénale réelle par deux arbitres nommés respectivement par le président du conseil de surveillance et par le ou les héritiers ou bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles non-agrées, étant entendu qu'en cas de désaccord, ces arbitres s'en adjoindront un troisième pour les départager. En cas de refus de l'une des parties de désigner son arbitre, ou à défaut de la nomination d'un arbitre dans le mois de la sommation qui lui aura été faite à cet effet par lettre recommandée par l'autre partie, comme dans le cas où les deux arbitres ne pourront s'entendre sur le choix d'un tiers arbitre, il sera procédé comme prévu à l'article 1227 du nouveau code de procédure civile, tel que modifié par la loi du 17 juin 1999. La sentence des arbitres liera les parties. Elle sera rendue en dernier ressort, aucun recours judiciaire ne sera admis contre une sentence régulièrement rendue.»

Douzième résolution

L'article 19 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 19.** L'exercice des droits afférents aux parts sociales transmises pour cause de mort est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la Société et aux associés. Notamment, les parts sociales de l'associé décédé ne sont pas comptées pour le calcul des conditions de quorum et de majorité visées à l'article 37b.»

Treizième résolution

L'article 24 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 24.** La surveillance et le contrôle des opérations sociales sont confiés au conseil de surveillance, composé au minimum de quatre (4) membres et au maximum de sept (7) membres, associés ou non.»

Quatorzième résolution

L'article 29 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 29.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil de surveillance. En cas d'empêchement de ce dernier, l'assemblée générale élit un autre président pour la durée de l'assemblée générale.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par deux associés ou représentants d'associés directs ou indirects, contrôlant les sociétés du groupe I, présents et représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de parts.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

Quinzième résolution

L'article 33 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 33.**

33a. En cas d'associé unique ou au cas où un associé détiendrait plus de 75% des parts sociales, ce sera l'assemblée générale de cet associé qui sera déterminante pour la prise de décision (cf. articles 33b/34/35/36) de cet associé. 33b. L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée d'un nombre d'associés représentant par eux-mêmes ou comme mandataires plus de la moitié du capital social; les décisions sont prises à la majorité des voix.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

Seizième résolution

L'article 36 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 36.** Par dérogation aux dispositions de l'article 33 ci-dessus, les délibérations énumérées ci-après ne pourront être valablement prises que moyennant les conditions de quorum et de majorité fixées à l'article 37b ci-après, à savoir:

- 1) nomination ou révocation des gérants,
- 2) nomination et révocation des membres du comité consultatif,
- 3) détermination des attributions du comité consultatif,
- 4) approbation de son règlement intérieur,
- 5) la distribution du bénéfice au cas où le dividende distribué dépasse la moitié du bénéfice distribuable annuel global,
- 6) l'aliénation, l'acquisition, le démembrement de propriété de biens immobiliers, l'octroi d'hypothèques, toutes les fois où l'opération envisagée dépasse un montant de EUR 1.000.000.- (un million d'euros),
- 7) l'acquisition, l'aliénation et le démembrement de propriété mobilière ou le grèvement de participations, toutes les fois où l'opération envisagée dépasse un montant de EUR 1.000.000.- (un million d'euros),
- 8) l'entrée dans une branche d'activité nouvelle ou la renonciation à une branche d'activité existante,
- 9) la création ou la dissolution de succursales ou filiales,»

Le reste de l'article demeure inchangé.

Dix-septième résolution

L'article 37 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 37.**

37a. En cas d'associé unique ou au cas où un associé détiendrait plus de 75% des parts sociales, ce sera l'assemblée générale extraordinaire de cet associé qui sera déterminante pour la prise de décision (cf. articles 37b/38) de cet associé.

37b. Les assemblées générales extraordinaires ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'un nombre d'associés représentant par eux-mêmes ou comme mandataires le quorum des trois-quarts (3/4) au moins du capital social. Les décisions, pour être valables, doivent être prises à la majorité des trois-quarts (3/4) du capital social présent ou représenté.»

Evaluation des frais,

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 10.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. MOUAZ et G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31384. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098086/312.

(130119553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Landewyck Tobacco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 174.692.

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LANDEWYCK TOBACCO S.A., avec siège social à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich, constituée suivant acte notarié en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1^{er} février 2013 numéro 243.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Linda MOUAZ, Juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Florent KLING, Conseiller Juridique, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Approbation du projet d'apport en date du 13 mai 2013;

2) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.000.- (MILLE EUROS) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (TRENTE ET UN MILLE EUROS) à EUR 32.000.- (TRENTE-DEUX MILLE EUROS) par la création et l'émission de 1.000 (MILLE) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.- (UN EURO) chacune;

3) Renonciation de l'actionnaire unique à son droit de souscription et admission de la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. à la souscription des actions nouvelles;

4) Souscription des actions nouvelles par LANDEWYCK GROUP S.à r.l. et libération par un apport de la branche complète et autonome d'activités «tabac» de la société apporteuse LANDEWYCK GROUP S.à r.l. à la société bénéficiaire LANDEWYCK TOBACCO S.A., et ce, conformément au projet d'apport susvisé, en application de l'article 308bis-3 ainsi que des articles 285 et suivants de la loi du 10 août 1915 modifiée concernant les sociétés commerciales;

5) Modification afférente de l'article 5 des statuts;

6) Modification de l'article 15 des statuts.

IV.- Que le projet d'apport établi par les organes de gestion des deux sociétés a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 mai 2013 numéro 1166.

V.- Une attestation du Conseil d'Administration, certifiant que les documents prévus à l'article 295 de la loi du 10 août 1915 modifiée concernant les sociétés commerciales ont été déposés pendant un (1) mois au siège social de la Société, restera annexée aux présentes (annexe 1).

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet d'apport en date du 13 mai 2013, tel qu'il a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 mai 2013 numéro 1166 (annexe 2).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.000,- (MILLE EUROS) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (TRENTÉ ET UN MILLE EUROS) à EUR 32.000,- (TRENTÉ-DEUX MILLE EUROS) par la création et l'émission de 1.000 (MILLE) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (UN EURO) chacune.

Ces actions nouvelles sont créées avec jouissance rétroactive au 1^{er} janvier 2013, date d'ouverture de l'exercice en cours. Lesdites actions sont complètement assimilées aux actions anciennes et soumises, comme elles, à toutes les dispositions des statuts.

L'actionnaire unique renonce, pour autant que de besoin, à son droit de souscription et admet la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg (L-1741), 31, rue de Hollerich et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 7.190, à la souscription des actions nouvelles.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite, la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l., prénommée, ici représentée par Madame Linda MOUAZ, prénommée, vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 juin 2013, ci-annexée,

déclare souscrire les 1.000 (MILLE) actions nouvelles et les libérer entièrement par un apport de la branche complète et autonome d'activités «tabac» de la société apporteuse LANDEWYCK GROUP S.à r.l. au profit de la société bénéficiaire LANDEWYCK TOBACCO S.A. et ce, conformément au projet d'apport.

La société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. et la société LANDEWYCK TOBACCO S.A. ont décidé expressément, d'un commun accord, de soumettre l'apport de la branche complète et autonome d'activités «tabac» au régime des scissions (articles 285 à 308, hormis l'article 303 de la loi du 10 août 1915 modifiée concernant les sociétés commerciales). En conséquence de ce qui précède, ledit apport entraîne de plein droit le transfert de la branche complète et autonome d'activités «tabac» par la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. à la société LANDEWYCK TOBACCO S.A. et des actifs et passifs qui s'y rattachent.

L'apport de ladite branche d'activités se fait dans les conditions telles que décrites dans l'article 308bis-3 de la loi modifiée concernant les sociétés commerciales, c'est-à-dire que la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. transfère avec effet de transmission universelle, sans dissolution, une branche de ses activités, l'intégralité des actifs et des passifs liés à l'exploitation de ladite branche et l'ensemble des droits et obligations y attachés (en ce inclus tous droits de propriété réels ou personnels existant au bénéfice ou venant grever la branche d'activités), à la société LANDEWYCK TOBACCO S.A. moyennant une rémunération consistant en actions de cette dernière.

Comme indiqué dans le projet d'apport susvisé, l'actionnaire unique de la société LANDEWYCK TOBACCO S.A. confirme qu'il renonce à l'établissement du rapport de l'organe de gestion de la société LANDEWYCK TOBACCO S.A. et du rapport d'expert prévu par l'article 294 de la loi modifiée concernant les sociétés commerciales et ce, conformément à l'article 296 de ladite loi.

L'assemblée confirme qu'il n'existe pas de porteurs d'autres titres conférant droit de vote.

La désignation ci-après des éléments d'actif apportés à la société LANDEWYCK TOBACCO S.A. et des éléments de passif pris en charge par elle est faite sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2012 de la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. (annexe 3). Le transfert des éléments d'actif et de passif de la branche complète et autonome d'activités «tabac» par voie d'apport s'effectue sur base d'une évaluation à la valeur nette comptable desdits éléments; la valeur nette comptable ayant été déterminée moins de 6 mois avant la réalisation effective de l'apport.

Le rapport du réviseur d'entreprises indépendant a été établi par la société ERNST & YOUNG en date du 28 juin 2013 (annexe 4) en vertu des articles 26-1 (2) et (3) et 32-1 (5) de la loi modifiée concernant les sociétés commerciales.

L'Assemblée déclare que, par dérogation au principe général de l'article 59 (1) L.I.R., la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. est autorisée d'un point de vue fiscal, sur base de l'article 59 (3) L.I.R., à procéder à un apport de la branche complète et autonome d'activités «tabac» à la valeur comptable car d'une part la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. et la société LANDEWYCK TOBACCO S.A. sont des sociétés de capitaux pleinement imposables résidant au Luxembourg et d'autre part car les actifs et passifs apportés sont constitutifs d'une branche complète et autonome d'activités.

La branche complète et autonome d'activités «tabac» apportée se compose synthétiquement de (annexe 5):

ACTIVEMENT

Marques relatives au tabac: EUR 2.107.994,-

Liste des marques dûment transférées par la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. à la société LANDEWYCK TOBACCO S.A. ci-annexée (annexe 6) ainsi que toutes les marques involontairement omises se rattachant et/ou se rapportant directement ou indirectement à la branche d'activités «tabac» transférée.

La société LANDEWYCK TOBACCO S.A. bénéficiera, après réalisation de l'apport de la branche complète et autonome d'activités «tabac», de la propriété exclusive de l'intégralité des marques listées en annexe 6 et susmentionnées.

Immobilisations corporelles: EUR 58.148,-

Participations: EUR 106.533.974,-

- Trois cent soixante mille (360.000) parts sociales de la société de droit luxembourgeois MANUFACTURE DE TABACS HEINTZ VAN LANDEWYCK S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 31, rue de Hollerich (RCS Luxembourg B 87.229).

- L'intégralité des parts sociales composant le capital social de la société de droit allemand TABAK- UND CIGARETTENFABRIK HEINTZ VAN LANDEWYCK GmbH, avec siège social à Trier (54294), Niederkircher Straße 31 (HRB 3605).

- Deux mille quatre cent quarante-six (2.446) parts sociales de la société de droit belge TORREKENS TOBACCO BELGIUM S.p.r.l., avec siège social à Braine-l'Alleud (B-1420), Parc de l'Alliance Bât. B, avenue de Finlande 2 (Nivelles 0467.537.426).

- Trois cent cinquante-deux (352) parts sociales de la société de droit néerlandais LANDEWYCK HOLDING B.V., avec siège social à Roosendaal (n° 20044543).

- Trente et un mille deux cent cinquante (31.250) actions de la société de droit luxembourgeois NOVAPRINT S.A., avec siège social à Luxembourg, 31, rue de Hollerich, (RCS Luxembourg B 87.227).

- Soixante-six mille huit cent soixante-cinq (66.865) parts sociales de la société de droit hongrois ATTILA INVEST Vagyongkezelő és Ingatlanhasznosító Korlátolt Felelősségű Társaság, avec siège social à Debreczyn (4029), Atilla tér 3 (n° 09-09-012095).

- Cent (100) parts sociales de la société de droit polonais RONA POLSKA S. Z o.o., avec siège social à Cracovie (31-564), ul. Aleja pokoju 78 (KRS 184152).

- Cinq cents (500) actions de la société de droit français LANDEWYCK France, avec siège social à Yutz (F-57970), 3, rue de Lorraine (RCS Thionville 512 610 478).

- Trois mille (3.000) parts sociales de la société de droit espagnol LANDEWYCK TABACOS ESPANA S.L. avec siège social à Madrid (28042), Bahia de Pollensa n° 5, 2° Pta. C (CIF B86271947).

La propriété des titres apportés et la libre disposition que la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. a de ces titres résultent de son inscription dans les livres desdites sociétés susmentionnées et/ou des statuts de ces dernières.

Les titres desdites filiales sont représentatifs de leur contrôle exclusif (100%) par la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l., à l'exception de la société de droit belge Torrekens Tobacco S.p.r.l. (détenue à hauteur de 83,54%).

Les titres sont entièrement libérés; les actions sont toutes nominatives.

La société LANDEWYCK TOBACCO S.A. devient propriétaire des titres à elle apportés, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2013. Elle aura droit à tout dividende, intérêt, produit, remboursement ou droit quelconque, détaché ou mis en distribution sur les titres à elle apportés, à compter de cette date.

Il résulte d'une attestation délivrée par la gérance de la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. que les participations ne sont pas gagées et sont librement cessibles à la société LANDEWYCK TOBACCO S.A. (annexe 7).

La société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. se chargera de toutes les formalités pour faire signifier aux sociétés concernées le transfert de leurs titres.

Stock de tabac: EUR 74.047.251,-

Le stock complet et entier de tabac brut se trouvant entreposé dans les quatre (4) entrepôts suivants:

- à Warehouse Apollo, Kruisweg n° 5 à Anvers (B-2040) (BELGIQUE) au sein de la société TABAKNATIE B.V.,
- à Warehouse Atlantis, Antwerpsebaan n° 46 à Anvers (B-2040) (BELGIQUE) au sein de la société TABAKNATIE B.V.,

- au 31, rue de Hollerich à Luxembourg (L-1741) (LUXEMBOURG) au sein de la société MANUFACTURE DE TABACS HEINTZ VAN LANDEWYCK S.à r.l.,

- à Ettenseweg 68 à Roosendaal (4706PB) (PAYS-BAS) au sein de la société LANDEWYCK TABAK HOLLAND B.V. (anciennement dénommée Biggelaar Tabak B.V.).

Créances: EUR 93.260.391,-

Services partagés «tabac» (tobacco shared services) et le personnel y afférent:

- Le département Leaf: cinq (5) personnes,

- Le département Affaires scientifiques: douze (12) personnes,
- Le département Douanes & accises: sept (7) personnes,
- Le département Corporate affairs: une (1) personne,
- Le département Chaîne logistique: cinq (5) personnes,
- Et le département Contrôle & prix de revient: trois (3) personnes.

Tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport de la branche complète et autonome d'activités «tabac» entre la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. et ceux de ses salariés affectés à cette branche complète et autonome d'activités «tabac» apportée sont transférés à la société LANDEWYCK TOBACCO S.A. par l'effet de la loi.

Conformément aux articles L127-1 et suivants du chapitre VII du Code du travail, les droits et obligations résultant des contrats de travail ou des relations de travail en cours d'exécution concernés par le transfert sont, du fait de ce transfert, transférés automatiquement à la société LANDEWYCK TOBACCO S.A.

Un avenant aux contrats de travail sera signé pour chaque employé concerné.

PASSIVEMENT

Dettes financières:	EUR 108.565.154,-
Dettes Fournisseurs:	EUR 4.668.153,-
Dettes envers les entreprises liées:	EUR 16.306.801,-

L'apport de la branche complète et autonome d'activités «tabac» réalisé aux termes des présentes aura, de convention expresse, une date d'effet comptable rétroactive au premier jour de l'exercice social en cours, soit au 1^{er} janvier 2013 et une date de transfert effectif et opérationnel au 30 juin minuit.

Les conclusions du rapport du réviseur sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale et la prime d'apport des actions à émettre en contrepartie.»

L'actif net apporté par la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. (correspondant à la différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge) au titre de la branche complète et autonome d'activités «tabac» à la société LANDEWYCK TOBACCO S.A. s'élève donc à:

TOTAL de l'actif:

(deux cent soixante-seize millions sept mille sept cent cinquante-huit euros) EUR 276.007.758,-

TOTAL du passif: (cent vingt-neuf millions cinq cent quarante mille cent huit euros) EUR 129.540.108,-

SOIT un actif net apporté de:

(cent quarante-six millions quatre cent soixante-sept mille six cent cinquante euros) EUR 146.467.650,-

La différence entre la valeur nette globale de l'apport (soit EUR 146.467.650,-) et le montant de l'augmentation de capital (soit EUR 1.000,-) constitue une prime d'apport de EUR 146.466.650,- (CENT QUARANTE-SIX MILLIONS QUATRE-CENT SOIXANTE-SIX MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS), qui est inscrite au passif de la société LANDEWYCK TOBACCO S.A. et sur laquelle portent les droits de l'actionnaire LANDEWYCK GROUP S.à r.l. (non pas «sur laquelle portent les droits de tous les actionnaires» comme indiqué dans le projet d'apport susvisé).

Aucune modification importante du patrimoine actif et passif ou circonstance nouvelle intéressant l'évaluation initiale de la branche complète et autonome d'activités «tabac» n'est intervenue entre la date d'établissement du projet d'apport et la date de la présente assemblée.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 32.000,- (TRENTE-DEUX MILLE EUROS) représenté par 32.000 (TRENTE-DEUX MILLE) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (UN EURO) chacune.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

Quatrième résolution

L'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 10.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. MOUAZ, F. KLING, A. SIEBENALER et G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31379. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098087/215.

(130119497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

M.A.F. Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 42.715.

L'an deux mille treize, le sept juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de "M.A.F. Consult S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-8392 Nospelt, 22, rue de Simmerschmelz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42.715, (la "Société"), constituée originairement sous la forme d'une société à responsabilité limitée dénommée "M.A.F. Consult S.à r.l.", suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 169 du 20 avril 1993,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ladite notaire Marthe THYES-WALCH:

- en date du 2 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 59 du 11 février 1994;

- en date du 31 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 280 du 6 juin 1997, contenant notamment la transformation en société anonyme et l'adoption par la Société de sa dénomination sociale actuelle;

- en date du 27 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 900 du 27 novembre 1999;

- en date du 8 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 586 du 28 mai 2003.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation que la Société a actuellement un seul actionnaire;
2. Transfert, avec effet au 1^{er} juin 2013, du siège social à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, et modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts;
3. Démission de tous les administrateurs actuellement inscrits au Registre de Commerce et des Sociétés, avec décharge;
4. Démission du commissaire aux comptes, avec décharge;
5. Nomination d'un administrateur unique, fixation de son pouvoir de signature et détermination de la durée de son mandat;
6. Nomination d'un nouvel commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat;

7. Divers;

B) Que l'actionnaire unique présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que l'actionnaire unique présent ou représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate que la Société a actuellement un seul actionnaire "Actionnaire Unique").

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, avec effet au 1^{er} juin 2013, de transférer le siège social à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, et de modifier subséquemment le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (Deuxième alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts."

Troisième résolution

L'Assemblée décide:

- d'accepter les démissions des administrateurs de la Société actuellement inscrits au Registre de Commerce et des Sociétés, savoir: Madame Mireille, Annick FERVAIL, Louis FERVAIL, Joseph TREIS, et Mireille FERVAIL (également inscrite comme occupant la fonction d'administrateur-délégué), et de leur accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'en date de ce jour;

- d'accepter la démission de "LUX-AUDIT S.A." de sa fonction de commissaire aux comptes et de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer Madame Mireille FERVAIL, comptable, née à Jemappes (Belgique), le 21 août 1953, demeurant à L-5653 Mondorf-les-Bains, 19, rue Adolphe Klein, comme administratrice unique de la Société; son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de fixer le pouvoir de signature de l'administratrice unique comme suit:

"Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, comme autorisé par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme unipersonnelle avec un administrateur unique, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de ne pas procéder immédiatement à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire démissionnaire.

Le notaire soussigné a rendu attentif les comparants aux dispositions de l'article 61 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les comparants ont déclaré en faire leur affaire et dispensent le notaire de toute responsabilité à cet égard.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2013. LAC/2013/26439. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098120/101.

(130118611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Young, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 35.587.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 8 juillet 2013:

- l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014,:

* Mr. Raphaël Delplanque, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

* Mr. Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur

* Mr. Guy Verhoustraeten, Administrateur

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer DELOITTE Audit S.à.r.l., en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé, pour une nouvelle période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président

- Mr. Raphaël DELPLANQUE, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Administrateurs

- Mr. Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

- Mr. Guy VERHOUSTRATEN, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Le Réviseur d'Entreprises Agréé est:

DELOITTE Audit S.à.r.l. ayant son siège social à 560 rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094729/29.

(130115444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Digital Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.216.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2013094940/14.

(130114912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.